



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2001

**Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil**

Convocation : 31 mars 2001

Affichage : 31 mars 2001

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT, Mme DE SEDE D., Mme ESSERT S.,
M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A., MM. HENRY P., LACHAT J.,
Mme LAURENCOT R.N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER
M., MM. RIZZON D., ROBERT M., ROY J., SARRAZIN P., Mme SATORI M.-A.,
MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.P.

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Mme DE SEDE Danielle

La séance est ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES ET BUDGETS 2001

I.1 - Budget communal

- Nouvelles dispositions faisant suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Faisant suite à la création de la Communauté d'Agglomération, les contribuables du village ne verseront plus d'impôt au profit de l'agglomération ; c'est la Commune qui est chargée de prélever l'impôt intercommunal. Ensuite, la Commune reverse à l'agglomération les charges affectées au village.

Ainsi, pour l'année 2000 un contribuable qui versait 1.706 Frs de taxe d'habitation à la Commune versait par ailleurs 380 Frs au District.

En conséquence, en 2001, la même personne verserait 2.086 Frs à la Commune, c'est à dire le montant cumulé des versements antérieurs.

- Subventions attribuées aux organismes

Après débat, et une abstention, le Conseil Municipal retient les affectations de subventions ci-dessous :

- Vie des Associations	*
- CAUE	500 Frs
- Groupe Guy MOQUET	200 Frs
- Prévention Routière	500 Frs
- Les Amis de Bellevaux	800 Frs
- Arbre de Noël des écoles	10.500 Frs
- Classe découverte 2001	11.000 Frs
- Voyages Centre de Loisirs	7.000 Frs
- Association football	5.000 Frs
- Lutte contre le Cancer	500 Frs
- Emploi-jeune associatif (USAA)	3.800 Frs
- APEAA (danse et gym)	750 Frs
- AMAD **	4.000 Frs
- Groupement pour le tourisme Fluvial	800 Frs

* La participation au coût de l'emploi-jeune associatif intercommunal est maintenue en l'attente de réponse du Préfet concernant l'attribution de ce poste. D'autre part, une commission pilotée par l'Adjoint aura pour mission d'étudier toutes les actions à mettre en place afin d'apporter un soutien au dynamisme des associations du village et c'est donc dans le cadre d'une décision budgétaire modificative ultérieure que le Conseil Municipal prendra les engagements en regard du projet élaboré.

** Le Conseil Municipal a souhaité ouvrir une enveloppe de subvention destinée à apporter un soutien à l'AMAD afin de retarder la disparition des centres de soins infirmiers, en l'attente de la mise en place de moyens de remplacement par l'Etat. Le versement de cette subvention ne prendra effet que dans la mesure où les communes rattachées à ce centre de soin apporteront elles aussi une participation établie dans le même esprit.

- Evolutions fiscales 2001

Considérant que dorénavant la Commune doit percevoir les impôts intercommunaux en son nom propre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les nouveaux taux pour l'année 2001, calculés à partir d'un cumul des taux communaux et districaux établi en Commune pour l'année 2000.

- Taxe habitation	10,93 %
- Taxe foncier bâti	19,97 %
- Taux foncier non bâti	20,65 %

- Budget primitif 2001

Faisant suite à une présentation du projet de budget communal, un débat s'est organisé ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu le projet présenté.

I.2 - Budget Eau (Avanne) - Budget Assainissement - Budget CCAS

De la même façon, les budgets eau, assainissement et CCAS ont été présentés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les projets présentés.

En résumé, tous ces budgets ont été établis en prenant en compte une augmentation prévisionnelle d'environ 2 % des frais de fonctionnement et ne font pas appel à l'emprunt.

I.5 - Ordures ménagères

La comptabilité des ordures ménagères intègre actuellement les frais de collecte au bénéfice de la Société Stehly et les frais d'incinération payés à la Ville de Besançon.

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Maire de Besançon établi en décembre 2000 et qui annonce que le coût d'incinération d'une tonne d'ordures ménagères passe de 270 Frs à 460 Frs, au début de l'année 2001.

Cette augmentation spectaculaire des coûts d'incinération est à répercuter directement sur le prix du service payé par l'usager. En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des nouveaux tarifs de facturation des ordures ménagères pour l'année 2001 :

- 112 Frs par personne
- 182 Frs par foyer

I.6 - Encaissement d'une redevance pour occupation du domaine public concernant le réseau de fibre optique Alcatel

Conformément aux usages, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de facturer à la Société LD Communication Alcatel, une redevance pour occupation du domaine public concernant le réseau de fibre optique implanté au cours de l'été 2000, dans la Commune pour un montant de 1.904,40 Frs.

I.7 - Extension au marché Bonnefoy

A l'occasion des travaux d'aménagement dans le secteur de la Mairie, décision est prise d'implanter un nouvel éclairage au sol, et d'améliorer les dispositifs d'éclairage prévus initialement. En complément, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire installer un éclairage spécifique dans l'escalier principal de la place de la Mairie, pour garantir la sécurité des usagers en période hivernale 17.540 Frs H.T.

I.8 - Appartement d'Aveney

L'appartement communal rénové s'inscrit dans un cadre de conventionnement avec l'Etat, afin d'accueillir des locataires à revenus modestes. Le Conseil Municipal entérine le montant du loyer et des charges, par référence au règlement définit par l'Etat.

II. ASSAINISSEMENT - EAU

II.1 - Convention d'assainissement avec la Ville de Besançon

La Ville de Besançon, qui assure l'assainissement des eaux usées du village, a installé un équipement destiné au séchage des boues. Ces boues sont ensuite transportées dans le centre de la France afin d'être compostées. Cette nouvelle procédure imposée par le législateur engendre une augmentation des frais de fonctionnement de plus de 60 %.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon propose une nouvelle convention avec la Commune par laquelle les tarifs de traitement des eaux usées sont augmentés en conséquence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette convention et donne pouvoir au Maire pour la signer.

II.2 - Convention d'assainissement avec le Syndicat Intercommunal de Grandfontaine

Début 2001, la Commune a fait réaliser un collecteur dans le secteur de "La Belle Etoile". Ces eaux usées sont retraitées par le Syndicat Intercommunal de Grandfontaine. Le coût de ce retraitement est défini dans le cadre d'une convention entre la Commune et le Syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette convention et donne pouvoir au Maire pour la signer.

Faisant suite à l'installation de ce réseau, le conseil Municipal décide de confier à la Société Gaz et Eaux l'inspection du réseau ainsi créé, pour un montant de 3.850 Frs H.T.

II.4 - Création d'un collecteur d'eau pluvial dans le secteur du PAE "rue de la Courberoye"

A l'occasion de la révision du Plan d'Occupation des Sols, la municipalité a sélectionné des espaces réservés dans le secteur du "Vallon" destinés à implanter, d'une part un collecteur d'eaux pluviales, et d'autre part des fossés promenade permettant d'évacuer les eaux de ruissellement, en situation exceptionnelle.

Dans le cadre de la convention établie avec la Société IMHOTEP, à proximité de la rue de la Courberoye, la Commune avait pris engagement de réaliser une partie de ce collecteur d'eaux pluviales et du fossé, inscrits au Plan d'Occupation des Sols, pour autant que le promoteur accepte une servitude de passage sur son terrain.

Prenant acte de ces engagements, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie, à la Société Accobat, la réalisation de ce collecteur et du fossé correspondant le long de la rue de la Courberoye pour un montant de 33.133 Frs H.T. Cette dépense sera affectée au budget assainissement et fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs.

III. DELEGUES CHARGES DE REPRESENTER LA MUNICIPALITE

III.1 - Délégués mandatés pour représenter la Commune dans les syndicats et institutions intercommunales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Commune dans les instances suivantes :

- Syndicat du Val de l'Ognon
- Syndicat de la Haute Loue
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- CCAS
- Syndicat à la carte du Canton de Boussières
- TGB
- Syndicat de la Perception
- Syndicat RN 83
- Prévention routière
- Commission des Impôts Directs
- Garants de coupe
- Marchés
- Conciliation
- SDAB (SCOT)
- Révision des listes électorales
- Rôle des ordures ménagères
- Commission d'appel d'offres pour l'eau

IV. COMMISSIONS MUNICIPALES

IV.1 - Constitution des commissions

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine la liste des commissions municipales largement ouvertes aux habitants, ainsi que les modalités d'inscription et de fonctionnement de ces commissions. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une brochure sera distribuée dans tous les foyers du village, dans environ une semaine, afin que chacun prenne connaissance de toutes ces informations. La constitution de la commission "Aveney" est régie par un mode de fonctionnement particulier. Ainsi, les habitants d'Aveney qui souhaitent participer au fonctionnement de cette commission auront à transmettre en Mairie, une lettre de candidature avant la fin du mois de mai.

Les délégués seront désignés par tirage au sort, en séance publique du Conseil Municipal, début juin.

V. ACHAT DE TERRAIN

V.1 - Proposition de rétrocession de terrain, situé dans l'emprise du projet de canal, à la Commune

Dans le cadre de la rétrocession des terrains expropriés à l'occasion du projet de canal, l'Etat propose à la Commune d'acquérir un terrain, non constructible, d'environ 12 ares situé dans le secteur de "l'Essus". Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se porter candidat à l'acquisition de ce terrain.

VI. TOURISME FLUVIAL

VI.1 - Adhésion de la Commune au "groupement de tourisme fluvial en Franche-Comté"

En continuité avec la décision d'inscrire un espace réservé au Plan d'Occupation des Sols pour accueillir une halte de tourisme fluvial et avec son inscription dans les financements du programme "Saône-Rhin", décision est prise d'adhérer à cette association de tourisme fluvial en Franche-Comté.

VII. REALISATION D'UN RESEAU D'EAU A AVENEY

VII.1 - Création d'un réseau AEP rue des Gigoulettes

L'emprise de la rue des Gigoulettes au Plan d'Occupation des Sols est inscrite depuis plusieurs dizaines d'années ; cependant, les terrains sur lesquels est située cette voie ne sont pas encore propriété communale.

Faisant suite à une demande établie par la Commune auprès du Syndicat des Eaux de la Haute Loue, cet organisme a pris la décision de financer l'implantation d'un réseau d'eau potable dans cette rue. Considérant que ce chantier ne pouvait être réalisé qu'avec l'accord des propriétaires, une réunion a été organisée en Mairie, au cours du mois de mars avec tous les propriétaires concernés.

Suite à la demande de la Commune, tous les propriétaires ont accepté, oralement, de céder, gracieusement, le terrain situé sous la voirie, à la Commune. En contrepartie, la Commune s'est engagée à faire réaliser, simultanément, les réseaux d'assainissement dans ce secteur. Par ailleurs, elle mettra à disposition des propriétaires, en limite des parcelles constructibles, des boîtes de branchement et s'engage à prendre en charge, les frais de délimitation et de bornage des parties cédées.

Ces projets d'investissement du Syndicat et de la Commune ne pourront prendre effet que si tous les propriétaires concrétisent, par écrit, leur engagement verbal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à confier au Cabinet André, l'étude de ce projet d'assainissement ainsi que le chiffrage prévisionnel du chantier.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

VIII.1 - Fonds de Solidarité pour le Logement

L'Etat et le Conseil Général du Doubs sont chargés de la gestion du plan d'action pour le logement des personnes défavorisées au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement. Par continuité avec les engagements des années précédentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose le versement d'une contribution, à hauteur de 4 Frs par habitant, pour cette institution.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.

Désignation	Titulaires	Suppléants
Syndicat du Val de l'Ognon	Jean MEREDÉZ Jean LACHAT	
Syndicat de la Haute Loue	Jean MEREDÉZ	Jean LACHAT
Communauté d'Agglomération	Jean-Pierre TAILLARD Joël ROY	Jean-Michel BARGOT Danielle DE SEDE
CCAS Avanne et Aveney	Marie-Ange SATORI Jean LACHAT Michèle MOUTARLIER Philippe SARRAZIN	
Syndicat à la Carte du Canton de Boussières	Jean LACHAT Danielle DE SEDE	Jean-Pierre TAILLARD Jean-Paul TUPIN
TGB	Patrick AUBRY	Jean MEREDÉZ
Syndicat de la Perception	René MARTIN Philippe SARRAZIN	
Syndicat RN 83	Jean LACHAT	Jean MEREDÉZ
Révision des listes électorales	Christian GAGNEPAIN Rose-Noëlle LAURENCOT Michèle MOUTARLIER	Sylvia ESSERT
Role des ordures ménagères	Christian GAGNEPAIN Rose-Noëlle LAURENCOT Michèle MOUTARLIER	Sylvia ESSERT
Prévention routière	Sylvia ESSERT	Michel ROBERT
Garants de coupe	Jean LACHAT Louis GIROUD Bernard CHAMBELLAN Emile DE CONTO Pierre MEZERGUE	
Marchés	Michel ROBERT René MARTIN Christian GAGNEPAIN	Jean MEREDÉZ Patrick HENRY Jean-Paul TUPIN
Conciliation	Patrick AUBRY Danielle DE SEDE Philippe SARRAZIN Rose-Noëlle LAURENCOT Patrick HENRY	
SDAB (SCOT)	Jean-Pierre TAILLARD	Joël ROY
Commission d'appel d'offres pour l'eau	Jean MEREDÉZ Joël ROY René MARTIN	Jean LACHAT Jean-Paul TUPIN Christian GAGNEPAIN

Commission des impôts directs : 12 titulaires et 12 suppléants ont été désignés parmi lesquels les Services Fiscaux tireront au sort 12 noms.

